

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Molsheim
Nombre de Membres
En fonction : 53

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA HAUTE-BRUCHE**

Séance du 19 avril 2010
Sous la Présidence de Monsieur Pierre GRANDADAM, Président
Le Conseil de Communauté s'est réuni le 20 avril 2010 sur convocation
Adressée par le Président le 19 avril 2010.

Étaient présents :

BAREMBACH	M. Gérard DOUVIER	Mme Monique BEL
BELLEFOSSE	/	M. Jacques CHRISTMANN
BELMONT	M. Guy HAZEMANN	/
BLANCHERUPT	M. Albert SEILER	M. Jean-Sébastien REUTHER
BOURG-BRUCHE	/	M. Vincent PETERSCHMITT
LA BROQUE	M. Jean Bernard PANNEKOECKE	M. Pierre MATHIOT
LA BROQUE	Mme Patricia CASNER	
COLROY-LA-ROCHE	M. Emile FLUCK	M. Serge GRISLIN
FOUDAY	M. René PETIT	M. Maurice GUIDAT
GRANDFONTAINE	M. Philippe REMY	M. Nicolas KOLIFRATH
LUTZELHOUSE	M. Henri GERARD	Mme Laurence JOST
MUHLBACH-SUR-BRUCHE	Mme. Christine MORITZ	M. Nicolas BONEL
NATZWILLER	M. André WOOCK	M. Jean Paul THORWARTH
NEUVILLER-LA-ROCHE	M. André WOLFF	Mme Martine SIEGFRIED
PLAINE	M. Pierre GRANDADAM	M. Laurent LANDAIS
RANRUPT	Mm. Evelyne HAZEMANN	M. Bernard IDOUX
ROTHAU	M. Marc SCHEER	M. Régis SIMONI
RUSS	/	M. François VIDRIN
SAALES	M. Jean VOGEL	M. Renaud FAUSSER
SAINT-BLAISE-LA-ROCHE	M. Bernard ENCLOS	/
SAULXURES	M. Hubert HERRY	M. Jérôme SUBLON
SCHIRMECK	M. Frédéric BIERRY	M. Daniel GENLOT
SCHIRMECK	M. Jean-Frédéric HEIM	
SOLBACH	/	M. Yves MATTERN
WALDESBACH	M. Pierre REYMANN	M. Jean COURRIER
WILDESBACH	M. André FASSLER	M. Paul FISCHER
WISCHES	/	M. Alain HUBER
WISCHES	/	

Avaient donné procuration:

BELMONT	M. Edmond VOLTZ avait donné procuration à M. Guy HAZEMANN
BOURG BRUCHE	M. André HUNG avait donné procuration à M. Vincent PETERSCHMITT
RUSS	M. Jean Louis RENAUDIN avait donné procuration à M. François VIDRIN
SAINT-BLAISE-LA-ROCHE	M. Francis FRERING avait donné procuration à M. Bernard ENCLOS
SOLBACH	M. Ervain LOUX avait donné procuration à M. Yves MATTERN
WISCHES	M. Alain FERRY avait donné procuration à M. Alain HUBER
WISCHES	M. André SCHAEFFER avait donné procuration à M. Pierre GRANDADAM

Excusé : Mme Alice MOREL.

Assistaient à la réunion : Mesdames Eléonore CARL, Anne-Catherine OSTERTAG, Messieurs Jean Sébastien LAUMOND, Eric MUZIOTTI.

Ordre du Jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2010,
- 2) Décisions du Bureau du 30 mars 2010,
- 3) Communications,
- 4) Fonds de solidarité : Communes de Bellefosse et de Colroy-La-Roche : Demande de subvention,
- 5) Atelier relais à Saâles : Consultation de maîtrise d'œuvre,
- 6) Gestion du personnel,
 - Création d'un poste de rédacteur principal,
 - Contrat CAE
- 7) La Mesnie H. tournée théâtrale pour public scolaire et tout public,
- 8) Décision Modificative n°1 au Budget primitif 2010,
- 9) Divers

1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 MARS 2010

Le procès-verbal de la séance du 15 mars est approuvé, à l'unanimité.

2) DECISIONS DU BUREAU DU 30 MARS 2010

OPAH : PROPRIETAIRES OCCUPANTS

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

VU la décision de principe d'octroi de primes à l'amélioration de l'Habitat,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **3 033 .00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en complément de primes à l'amélioration de l'Habitat.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche (établie par DOMIAL) et de l'ordre de paiement de l'ANAH.

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6574.

OPAH : VALORISATION DU PATRIMOINE,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **1 382.00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Haute Bruche (établie par DOMIAL).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6574.

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT : AVENANT N°5 A LA CONVENTION D'OPAH.

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 15 Mai 2006 relative à la phase opérationnelle de l'OPAH,

VU la délibération du Conseil Général en date du 26 Mars 2007 relative à la politique départementale de l'habitat,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à passer et à signer l'avenant suivant :

- **Avenant n° 05** à la convention programmée d'amélioration de l'habitat n°67P68 passée entre l'ANAH, la Région Alsace, le Département du Bas-Rhin, la SACI et la Communauté de Communes de la Haute-Bruche,

MAISON DE SERVICES A SAALES : AVENANT 1 LOT 2 DESAMIANTAGE :

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 Avril 2009,

VU l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 30 mars 2010,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à passer et à signer l'avenant suivant :

- Avenant n° 01 en plus value au **Lot 02 : Désamiantage** attribué à l'entreprise FERRARI Démolitions à WITTELSHEIM, pour des travaux supplémentaires d'un montant de **3 485,00 € HT**.

La somme nécessaire sera prélevée sur le programme "Maison de Services à Saâles".

MAISON DE SERVICES A SAALES : MISE EN SECURITE DU SITE :

Monsieur le Président expose aux membres du bureau la situation particulière du cabinet médical installé dans l'immeuble mitoyen dit Immeuble Schwartz. La porte d'entrée du cabinet médical se trouve dans l'emprise du chantier de démolition et de reprise des fondations rendant l'accès impossible pendant une grande partie des travaux. Les coûts de mise en sécurité de cet accès sont élevés. Une solution de déplacement du cabinet médical dans un immeuble appartenant à la ville de Saâles a obtenu l'accord du médecin libéral.

Il convient néanmoins d'indemniser le bailleur actuel, propriétaire de l'immeuble Schwartz de la perte de loyer et de lui verser une indemnité compensatrice représentant le montant du loyer mensuel, 300,00 €, pendant la durée de travaux, évaluée à 24 mois. De même, la ville de Saâles accepte d'accueillir le cabinet médical sous réserve que les travaux de rafraîchissement des locaux soient pris en charge par la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, le coût est évalué à 3 000,00 €.

CONSIDERANT que la solution proposée apporte une plus grande sécurité pour le public, n'entraîne pas de travaux lourds à réaliser dans l'immeuble Schwartz et présente un coût équivalent à une solution de mise en sécurité dans le cas du maintien du cabinet médical sur place,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 Avril 2009,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à :

- verser une indemnité compensatrice de perte de loyer au bailleur, propriétaire de l'immeuble Schwartz d'un montant de 7 200,00 €,
- rembourser à la ville de Saâles les frais engagés pour le rafraîchissement des locaux mis à disposition du médecin

La somme nécessaire sera prélevée sur le programme "Maison de Services à Saâles".

CLINIQUE SAINT LUC : AVENANT 2 AU LOT 14

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 avril 2009,

VU l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 30 mars 2010,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à passer et à signer l'avenant suivant :

- Avenant n° 02 en plus value au **Lot 14: Menuiserie Intérieure bois** attribué à l'entreprise INTERDECOR à DABO, pour des travaux supplémentaires d'un montant de **22 995,00 € HT**.

La somme nécessaire sera prélevée sur le programme "Clinique Saint Luc à Schirmeck".

CLINIQUE SAINT LUC : AVENANT 3 AU LOT 6 MENUISERIE EXTERIEURE ALU ET PVC, PROTECTION SOLAIRE

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 16 juin 2008,

VU l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 30 mars 2010,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à passer et à signer l'avenant suivant :

- Avenant n° 03 en plus value au **Lot 6 : Menuiserie Extérieure Alu et PVC, Protection Solaire** attribué à l'entreprise ATALU POSE à ERSTEIN, pour des travaux supplémentaires d'un montant de **6 286,00 € HT**.

La somme nécessaire sera prélevée sur le programme "Clinique Saint Luc à Schirmeck".

CLINIQUE SAINT LUC : AVENANT 3 AU LOT 1 GROS OEUVRE,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 16 juin 2008,

VU l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 30 mars 2010,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à passer et à signer l'avenant suivant :

- Avenant n° 03 en plus value au **lot n° 1 Gros Oeuvre** - attribué à l'entreprise FEHR Construction pour des travaux supplémentaires d'un montant de **3 448.05 € HT**.

La somme nécessaire sera prélevée sur le programme "Clinique Saint Luc à Schirmeck".

CLINIQUE SAINT LUC : AVENANT N°2 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 16 juin 2008,

VU l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 30 mars 2010,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à passer et à signer l'avenant suivant :

- Avenant N° 02 au marché de maîtrise d'œuvre attribué au Cabinet NKS à Strasbourg, représenté par Madame Corinne NISSE.

L'avenant se monte à la somme de **29 745.00 € HT**. Il correspond à la reprise d'une partie des plans, à l'établissement d'un permis de construire modificatif et à la reprise des pièces écrites. Les zones concernées par les modifications sont :

- la zone Court Séjour, au rez de chaussée avec restructuration de l'ensemble du plateau,

- La zone consultations, au rez de jardin avec suppression de la cour anglaise et les ouvertures en façades.

Le montant total de rémunération est donc de **616 449.02 € HT**.

La somme nécessaire sera prélevée sur le programme "Clinique Saint Luc à Schirmeck".

SALLE POLYVALENTE DE LA BROQUE : ACHAT DE MATERIEL

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 16 juin 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier à l'entreprise CUISINELLES la fourniture à la Salle Polyvalente à La Broque :

- D'une table suspendue et d'une table centrale pour un montant évalué à **2 482.00 € HT**,

AUTORISE le Président à passer commande et à payer la facture correspondante auprès de l'entreprise CUISINELLES.

La somme nécessaire à la réalisation de ces travaux sera prélevée sur le programme " Salle Polyvalente La Broque ".

SALLE POLYVALENTE DE LA BROQUE : EQUIPEMENTS ECRAN VALISE 4*3 :

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 16 juin 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier à l'entreprise IEC la fourniture et la pose d'un écran valise 4*3 à la Salle Polyvalente à La Broque,

AUTORISE le Président à passer commande et à payer la facture correspondante auprès de l'entreprise IEC.

La somme nécessaire à la réalisation de ces travaux, est évaluée à **1 085,00 € HT** et sera prélevée sur le programme " Salle Polyvalente La Broque ".

3) COMMUNICATIONS

Bilan : la Haute Bruche s'invite à Strasbourg

Portes Ouvertes à l'ESAT de Rothau :

Elles se sont tenues ce vendredi 16 avril en présence d'élus, des travailleurs, des membres de l'ADAPEI et de donneurs d'ordre.

MANOIR DE BENAVILLE :

La SCI Octagon a fait appel du jugement du Tribunal de grande Instance de Saverne.

Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bruche :

L'arrêté préfectoral est paru; La réunion d'installation est prévue le mercredi 12 Mai 2010 à 18 heures . L'heure et le lieu seront confirmés par courrier à tous les délégués au syndicat mixte.

MATCH :

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial a donné un avis favorable au déplacement et à l'extension de l'enseigne Match à l'entrée de Schirmeck.

Assemblée Générale PROVAL

Elle se tiendra le 22 avril 2010, à 19h30 à la salle des Fêtes de Saâles. Tous les maires sont invités.

Assemblée Générale OTHVB :

Elle se tiendra le 06 mai à 18heures 30 à la Salle Polyvalente de la Broque et elle sera suivie à 19h30 de la présentation « Passion Vosges en Haute Bruche ».

Chœur Universitaire des Philippines

Le Chœur Universitaire des Philippines se produira à la Salle des Fêtes de Plaine le 06 mai à 20h30

POINT SUR LES CHANTIERS

Clinique Saint Luc : le chantier se déroule normalement

Maison de Services à Saâles : la démolition débutera le 03 mai 2010

4) FONDS DE SOLIDARITE : COMMUNES DE BELLEFOSSE ET DE COLROY-LA-ROCHE : DEMANDE DE SUBVENTION.

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 19 janvier 2009 relative à la mise en place du fonds de solidarité,

VU les demandes des communes de Bellefosse et Colroy la Roche,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir au titre des opérations subventionnables pour l'année 2010 :

1. **Rénovation de la Ferme Auberge à Bellefosse.** Par délibération en date du 25 mars 2010, le conseil municipal sollicite une aide de **75 000.00 €** sur un programme de travaux estimé à 405 000.00 € HT. Les autres subventions sont évaluées à 190 000.00 €. La commune de Bellefosse apporte les 140 000.00 € restants.
2. **Rénovation de la pace du village à Colroy La Roche.** Par délibération en date du 26 mars 2010, le conseil municipal sollicite une aide de **63 150.00 €** sur un programme de travaux estimé à 171 404.00 € HT. Les autres subventions sont évaluées à 45 100.00 €. La commune de Colroy la Roche apporte les 63 154.00 € restants.

DONNE délégation au Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche pour préciser les modalités de versement de ces subventions et notamment le montant de la subvention dans la limite des sommes indiquées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de ces opérations.
Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 20414 « Fonds de solidarité » du Budget Primitif 2010.

5) ATELIER RELAIS A SAALES : CONSULTATION DE MAITRISE D'ŒUVRE,

Monsieur le Président donne lecture au Conseil de Communauté du courrier de Monsieur Luc REUILLER, gérant de la société TURLUPAIN, demandant à bénéficier d'un bâtiment relais sur la zone d'activités de Saâles,

VU l'article 2.3. « Etude, réalisation, construction et gestion de bâtiments-relais pour tout projet initié à compter de la création de la Communauté de Communes » des statuts de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, par 49 voix pour, une voix contre et deux abstentions,

DECIDE

- d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'installation de ce bâtiment.
- d'organiser une consultation de maîtrise d'œuvre pour réaliser ce programme.

DONNE délégation au Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche pour préciser les conditions de réalisation de cette opération,

SOLLICITE les aides prévues pour ce type d'opération auprès du Conseil Général du Bas-Rhin et du Conseil Régional d'Alsace.

AUTORISE le Président à passer et à signer le contrat de maîtrise d'œuvre, tous documents relatifs au montage et au financement de cette opération et notamment les marchés publics à intervenir.

6) GESTION DU PERSONNEL

a. CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la création d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal à compter du 1^{er} mai 2010.

La durée hebdomadaire de service afférente à cet emploi est fixée à 35 heures.

b. CONTRAT CAE

Le Conseil de Communauté,

VU la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale relative à la mise en place des contrats d'accompagnement dans l'emploi - contrat d'avenir

CONSIDERANT que la Collectivité peut bénéficier de ces nouveaux contrats aidés

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer et d'ouvrir un poste dans le cadre de la mesure "nouveaux contrats aidés"

AUTORISE Monsieur le Président à faire toutes les démarches nécessaires en vue d'aboutir à la conclusion du contrat.

7) LA MESNIE H. TOURNEE THEATRALE POUR PUBLIC SCOLAIRE ET TOUT PUBLIC,

Monsieur le Président donne lecture au Conseil Communautaire du courrier de Monsieur Jacques Bachelier, fondateur de la Mesnie H. Compagnie Jacques Bachelier.

Cette troupe d'acteurs professionnels, issus de la classe d'art dramatique du Conservatoire de Strasbourg propose à la Communauté de Communes de la Haute-Bruche d'accueillir pendant une semaine une pièce du répertoire classique pour les scolaires et une représentation en soirée pour tout public.

Le coût est de **6 000,00 €** et peut être pris en charge à moitié au titre du développement local. Cette tournée aurait lieu au 1^{er} semestre 2011.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de s'associer à cette tournée théâtrale et de verser à la Mesnie H. Compagnie Jacques Bachelier la somme de **6 000, 00 €** à l'issue des représentations.

SOLLICITE la participation du Département du Bas-Rhin au titre du Développement Local,

8) DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2010,

Reporté au prochain Conseil de communauté

9) DIVERS

/

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 00.